

La Roche-sur-Yon, le mardi 6 juillet 2021

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon - BP829

85021 La Roche-sur-Yon
Tel : 02-51-47-47-47
Fax : 02-51-37-48-71

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MARS 2021

COMPTE RENDU

1 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Suite au recours gracieux de la Préfecture du 21 janvier 2021, il est proposé au Conseil de modifier l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil Municipal.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

2 TRAVAUX DE RENOVATION DU QUARTIER DE LA GENERAUDIERE, DU PONT SOLFERINO ET DE LA RUE D'ECQUEBOUILLE - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver la demande de subvention au titre de l'enveloppe attribuée par le Département de la Vendée pour 2021.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

3 AMENAGEMENT DE LA RUE GEORGES POMPIDOU - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE - TRANSFERT DE PROPRIETE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE ET LA VILLE

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La ville de La Roche-sur-Yon dans le cadre de son ambition de développement des modes de transports doux et de fluidification du trafic routier, va procéder au réaménagement partiel de la rue Georges Pompidou. Un projet a ainsi été arrêté pour l'ensemble de l'opération entre le Boulevard d'Italie et la rue Hubert Cailler.

L'opération a pour objet la création de deux giratoires à la place de carrefours à feux et la pérennisation d'un giratoire temporaire installé dans le cadre des aménagements cyclables de transition liés à l'épidémie de COVID-19.

L'opération envisagée a également pour objectif de reprendre la couche de roulement, fortement dégradée, ceci du Boulevard d'Italie jusqu'à la rue Hubert Cailler. Enfin, dans le cadre de ces travaux, des continuités cycles seront implantées dans les deux sens de circulation sous forme de bandes cyclables.

Il est proposé au Conseil d'approuver :

- les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département de la Vendée
- la réalisation d'aménagements sur le domaine public départemental
- le transfert d'une section de la RD 760 du domaine public départemental au domaine public communal.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 PROGRAMME D'INTERET REGIONAL (PRIR) DE LA VIGNE AUX ROSES : VALIDATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET RELATIVES A L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil d'approuver les points suivants relatifs à l'aménagement des espaces publics dans le cadre du PRIR de la Vigne aux Roses

- Attribution et autorisation de signature des marchés de travaux liés à l'aménagement du Parc
- Validation des études d'avant-projet pour l'aménagement des espaces publics du quartier et de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux
- Autorisation d'attribution et de signature des marchés
- Demande de subvention

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Marchés Fournitures de viandes V18-041, V18-042, V18-043, V18-045 : prolongation de la durée des marchés
- Marchés entretien des espaces verts G20005, G20006, G20007 et G20019 : ajout d'un prix nouveau au Bordereau des prix unitaires (et augmentation du montant maximum pour un marché).
- Marché avec JC DECAUX - Mise à disposition de mobiliers urbains : prolongation de 7 mois de la durée du marché.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

6 REALISATION DE STRUCTURES DE JEUX - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

La ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et certaines communes de l'Agglomération ont des besoins similaires en matière d'achat et de pose de structures de jeux de plein air. Il est proposé au Conseil d'approuver la constitution d'un groupement de commandes afin d'optimiser la procédure de marché public.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 FOURNITURE D'ENROBES ET D'EMULSION DE BITUME, DE MATERIAUX DE CARRIERE ET DE VOIRIE - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

Une consultation a été engagée pour le renouvellement des accords-cadres à bons de commandes concernant la fourniture d'enrobés, d'émulsion de bitume, de matériaux de carrière et de voirie. Cette consultation a été décomposée en 9 lots afin de répondre aux besoins de la ville de La Roche-sur-Yon. Les marchés ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature de ces marchés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 PLAN D'ACTION EGALITE FEMMES-HOMMES 2021-2023

Rapporteur : Madame Michèle Jossier

La loi du 6 août 2019 de transformation de la vie publique rend obligatoire l'élaboration, par les collectivités de plus de 20 000 habitants, d'un plan d'action relatif à l'égalité femmes-hommes. Ce plan d'action, d'une durée de 3 ans, est conjoint à la ville de la Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et au CCAS.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce plan d'action qui a pour objectif de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, de garantir l'égal accès aux différents emplois, de favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, et de prévenir les discriminations et agissements sexistes au sein de la collectivité.

9 ADOPTION DE LA CHARTE DES CONSEILS CITOYENS

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui a créé les Conseils Citoyens, la ville de La Roche-sur-Yon n'était tenue de mettre en place des Conseils citoyens que pour ses trois quartiers prioritaires, à savoir Pyramides / Jean Yole, Vigne-aux-Roses et Liberté – Zola.

En 2015, la Ville a fait le choix de transformer les cinq Conseils de quartiers existants en Conseils Citoyens, afin de garantir le même niveau de participation des habitants sur les différents quartiers de la commune ainsi qu'une simplicité et une lisibilité pour les Yonnais.

Il est proposé au Conseil d'approuver la nouvelle charte des Conseils Citoyens.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

10 CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT - REALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION (ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION) EN FAVEUR DE BENEFICIAIRES DU RSA ET DE JEUNES DE 16 A 25 ANS BENEFICIAIRES DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Comme chaque année, le Conseil Départemental de la Vendée contribue au cofinancement du Chantier d'Insertion de la Ville en apportant une subvention pour l'encadrement et l'accompagnement de bénéficiaires du RSA et de jeunes orientés par la Mission locale.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des conventions à intervenir entre le Département et la Ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 DENOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

Après propositions de la commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics, réunie le 9 février 2021, le Conseil est appelé à se prononcer sur les propositions de dénominations suivantes : trois ronds-points ; huit cheminements doux ; permis d'aménager lotissement les Domaines de la Brossardière, tranche 5 ; ZAC de la Maronnière permis d'aménager lotissement le Fleuret.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 MODIFICATION DE DOMANIALITE - APPROBATION DES CLASSEMENTS ET DES DECLASSEMENTS

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le cadre de sa gestion domaniale, la ville de La Roche-sur-Yon procède à des classements et déclassements du domaine public. Une enquête publique s'est déroulée du 8 au 25 janvier 2021. Le Conseil est appelé à approuver ces mutations domaniales.

QUESTION ADOPTEE PAR,

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

13 CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS - AMENAGEMENT TECHNIQUE RUE WATT

Rapporteur : Monsieur François Caumeau

Le Conseil est appelé à approuver les termes de la convention de servitude au profit de ENEDIS relative à la pose et la dépose d'une armoire électrique sur la parcelle CK 65 située rue Watt à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 ACCEPTATION D'UNE DONATION PROPOSEE PAR LES CONSORTS BLUSSEAU - PARCELLE DE VIGNE EN FRICHE A L'ANGELMIERE

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

Les Consorts BLUSSEAU sont propriétaires de la parcelle cadastrée section XE numéro 1 située à l'Angelmière et souhaitent en faire don à la ville de la Roche-sur-Yon dans le but d'agrandir les jardins familiaux du quartier.

Il est proposé au conseil d'accepter cette donation destinée à l'extension des jardins familiaux.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 BOULEVARD BRANLY : CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE BOUYGUES IMMOBILIER POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Programme de Rénovation des quartiers nord de la Ville a répondu à des enjeux d'amélioration des espaces urbains, de valorisation des équipements publics, de diversification et d'amélioration de l'habitat existant. Parmi les objectifs de la convention pluriannuelle de rénovation Urbaine, figurait notamment la création d'environ 200 nouveaux logements privés dont 100 logements environ sur le foncier objet de la présente délibération.

Dans cette perspective, la Ville souhaite céder au profit de Bouygues Immobilier, les parcelles cadastrées BI 235 et 798, d'une superficie totale de 7450 m² environ, situées à l'angle du Boulevard Branly et de la rue des Primevères, relevant des zonages UBa et UB au PLU en vigueur pour la construction d'une opération d'habitat collectif.

Au vu de l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat du 12 janvier 2021, il est proposé au Conseil de céder cette parcelle au prix de 768 000 € HT soumis à la TVA en vigueur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

16 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DU SYDEV ENTREE DE VILLE NORD

Rapporteur : Monsieur François Caumeau

Dans la perspective du déploiement d'un écosystème de production et de distribution d'hydrogène permettant de répondre aux défis de la transition énergétique, le SYDEV étudie l'implantation d'une station sur le territoire communal en entrée de Ville Nord en accompagnement de la mutation du site « Michelin ». Le SYDEV souhaite ainsi faire l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 2 500m² à prélever sur la parcelle cadastrée section ES numéro 15 à l'euro symbolique.

Le Conseil est appelé à approuver cette cession à l'euro symbolique.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2020

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

L'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le bilan des acquisitions et cession opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération de Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune».

En conséquence, la liste des acquisitions et des cessions effectuées par la Ville en 2020 a été établie. Le montant hors frais des acquisitions s'élève à la somme de 416 904 € auquel s'ajoute l'acquisition réalisée par l'EHF de la Vendée à 630 000 €. Le montant des cessions s'élève à 2 507 435,03 €.

Il est proposé au Conseil d'approuver ce bilan.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 QUARTIER LES HALLES - AIDES A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FACADES

Rapporteur : Madame Frédérique Pépin

Dans le cadre du dispositif d'aide aux façades et devantures commerciales, il est proposé au Conseil d'approuver deux demandes de subvention pour un total de 8509 € (7000 € pour la SARL RTM restauration pour un projet au 2/4 rue du Maréchal Joffre et 1509 € pour Le Loup Botté, au 11 rue des Halles).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Malik Abdallah.

19 GESTION DU CENTRE DE VACCINATION DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Madame Sophie Montalétang

Il est proposé au Conseil d'autoriser la ville de La Roche-sur-Yon à assumer la gestion du centre de vaccination de La Roche-sur-Yon, dans le contexte exceptionnel de la pandémie, pour contribuer à la vaccination de la population contre la COVID 19 dans le cadre de la politique vaccinale définie par le ministère des solidarités et de la santé.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20 AIDES A LA CREATION ET A LA DIFFUSION ARTISTIQUES 2021

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

La ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre chaque année un dispositif d'aide à la création et à la diffusion sous forme d'une aide financière. L'enveloppe dédiée à ces aides et votée au budget primitif 2021 est de 40 000 €. L'objectif est de soutenir, tout au long de l'année, la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels. Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif.

Dans ce cadre :

- La compagnie Quelqu'uns sollicite une aide à la création pour « La Raison du plus fort », une lecture théâtralisée autour de fables et de contes de Jean de La Fontaine dont c'est le 400e anniversaire de la naissance. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 500 €.
- La compagnie Croche sollicite une aide à la création pour le spectacle « Lâcher-prise », une pièce chorégraphique et circassienne articulée autour de la question du vieillissement des corps des interprètes danseurs et circassiens. Il est proposé de lui accorder une subvention de 4 000 €.
- La compagnie 4 à corps sollicite une aide à la création pour le spectacle « File », une pièce chorégraphique de danse verticale sur le thème de la rencontre. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 000 €.
- Le Collectif Espace sollicite une aide à la création pour le spectacle « L'Ecume », une adaptation théâtrale de « L'Ecume des jours » de Boris Vian, centrée autour de l'histoire d'amour tragique des deux protagonistes du roman. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 000 €.
- La compagnie Halik et Cie sollicite une aide à la création pour le spectacle « Plan B », une pièce de théâtre physique

et de clown inspirée de l'univers surréaliste. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 000 €.

- L'association Universalisapo sollicite une aide à la création pour « Angle de vue, angle d'approche », une pièce de théâtre forum à destination du public jeune et adolescent sur la question du harcèlement. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 000 €.

- L'association Un deux, un deux sollicite une aide à la création pour le ciné-concert jeune public « Transparence », autour de l'œuvre du cinéaste écossais-canadien pionnier de l'image animée Norman McLaren. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 500 €.

- La compagnie Clou sollicite une aide à la création pour le spectacle-concert « T'es toi », qui traite des questions de respect et de vivre-ensemble. Il est proposé de lui accorder une subvention de 1 800 €.

- La compagnie Grizzli sollicite une aide à la diffusion pour « Le Garçon à la valise », une adaptation théâtrale et marionnettique de l'œuvre du dramaturge britannique Mike Kenny, dans le cadre du festival Avignon off en juillet 2021. Il est proposé de lui accorder une subvention de 4 000 €.

- La compagnie La Mouche sollicite une aide à la diffusion pour « De Misère et d'amour », une adaptation théâtrale et musicale de poèmes de Gabriel Randon, dit Jehan-Rictus, dans le cadre du festival « On n'arrête pas le théâtre » à Paris en juillet 2021. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 625 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21 SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE 2021-2023 ENTRE L'ETAT, LA VILLE ET LE MENTEUR VOLONTAIRE

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de La Roche-sur-Yon soutient la création artistique professionnelle locale au travers de différents dispositifs : subventions d'objectifs et de fonctionnement, aides financières à la création et à la diffusion, mise à disposition d'un lieu de répétition et d'un lieu d'hébergement des équipes artistiques, prêt de matériel.

La compagnie Le Menteur volontaire, créée en 1993, déploie sous la direction artistique de Laurent Brethome une importante activité de création théâtrale reconnue au niveau national. La compagnie porte également une attention particulière à la fidélisation du public local, en diffusant ses créations à La Roche-sur-Yon, en organisant depuis 2001 le festival des Esquisses d'été et en menant un travail d'action culturelle auprès des habitants. L'ensemble de ce travail est reconnu par les partenaires institutionnels, et en particulier par le Ministère de la Culture (DRAC Pays de la Loire) qui conventionne la compagnie depuis 2009.

Suite à l'évaluation positive partagée par l'ensemble des parties, la DRAC des Pays de la Loire a proposé à la Ville de poursuivre conjointement ce soutien au Menteur volontaire, sous la forme d'un nouveau conventionnement tripartite Etat-Ville-Compagnie d'une durée de 3 ans pour la période 2021-2023.

La convention porte sur les principaux points suivants :

- la Ville s'engage à apporter son aide à l'association sous différentes formes : subvention annuelle, mise à disposition de bureaux, accès au lieu de répétition La Goutte de Lait et à l'appartement Laënnec, soutien technique et réglementaire à l'organisation d'un festival d'été à La Roche-sur-Yon. Pour 2021, la subvention d'objectifs attribuée par le conseil municipal est de 65 000 €.

- la DRAC Pays de la Loire s'engage à soutenir financièrement la compagnie durant les trois années à venir.

- la compagnie s'engage à créer au moins 2 spectacles sur les 3 années à venir, à assurer au moins 90 représentations des spectacles créés, à mener un travail d'action culturelle sur le territoire et à organiser à La Roche-sur-Yon chaque été un festival théâtral.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22 CONVENTIONS DE PARTENARIAT - "LA BICENTENAIRE" 2021

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

« La Bicentenaire » est un événement sportif, convivial et familial, pour sportifs professionnels ou amateurs, de tout âge. Quatre courses pédestres et cinq parcours de randonnée sont organisés sur un parcours urbain. Cette année, pour la 18e édition, le format s'adapte au contexte sanitaire. Les participants sont invités à courir ou marcher du 3 au 11 avril 2021 où et quand ils le souhaitent. Différents organismes se sont associés pour en assurer la réussite et soutenir cet événement emblématique de notre territoire.

Différentes sociétés ont répondu favorablement à la demande de partenariat de la Ville et se sont associées pour assurer la réussite de cette 18ème édition et soutenir cet événement emblématique du territoire.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des conventions de partenariat.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'IMAGE D'UNE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU - ELOISE TERREC

Rapporteur : Madame Myriam Ratier

La ville de La Roche-sur-Yon souhaite accompagner et soutenir le parcours de Madame Éloïse TERREC une sportive de haut niveau jouissant d'une notoriété nationale et internationale en qualité de marcheuse athlétique, et promouvant les valeurs du sport et de l'olympisme.

Il est proposé au conseil d'approuver le principe d'un contrat d'exploitation d'image d'une durée d'un an qui lui permettra de bénéficier d'un soutien financier de 2 000 € HT avec le taux de TVA en vigueur. En contrepartie, elle effectuera des présences et participations en cours d'année sur des temps forts de la Ville et autorisera l'exploitation de son image par celle-ci.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES